Vourles
Mairie

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers :**<br>En exercice : 23<br>Présents : 19<br>Votants : 22<br><br>**Ont voté :**<br>Pour : 22<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 | L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le trente et un mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.<br><br>**Étaient présents** : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH et Valérie CHANUT<br><br>**Absents :** Dominique REGNIER, Christophe CUOQ, Françoise ROUBIN, Christophe PINEL,<br><br>**Pouvoirs :** Dominique REGNIER (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Sébastien BLANC).<br><br>**Secrétaire de séance** : Sébastien BLANC |

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/03/2023
## N°2023-034

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Suite à des modifications de personnel, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'1 poste adjoint du patrimoine TNC 26 h
- la création d'1 poste Assistante principale de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1er classe TNC 26h

Suite à un surcroit d'activité Madame le Maire propose de créer deux postes non permanent

- un d'Auxiliaire de puériculture à temps complet.
- Un d'Educatrice de jeunes enfants à temps complet

**Le conseil municipal,**
**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**
**A l'unanimité des membres présents et représentés**
**DECIDE** d'adopter

- la suppression et la création d'emploi ainsi proposée
- ainsi que deux postes en surcroit d'activité non permanent d'Auxiliaire de puériculture à temps complet et un d'Educatrice de jeunes enfants à temps complet

Accusé de réception en préfecture
069-216902681-20230405-034-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Vourles
Mairie

Le tableau des emplois est modifié à compter du 05/04/2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Publiée le** 06 03 2023

**Pour extrait certifié conforme,**

**Sébastien BLANC**
**Secrétaire**

**Catherine STARON**
**Maire,**

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230405-2023-034-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023